

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL
des agents territoriaux des communes et
établissements publics

PROCES VERBAL Séance du 28/01/2021

Collectivité : Mairie de AUSSAC-VADALLE

Nom et prénom de l'agent : **Monsieur LALUT Pascal**

Né(e) le : 11/09/1962

Qualité : Adjoint technique principal 2ème classe

Objet de la saisine : Prolongation du congé ordinaire de maladie au-delà de 6 mois

AVIS DU COMITE :

- Les prolongations de congé de maladie ordinaire supérieures à 6 mois d'arrêt de travail consécutif soit après le 26.12.2020 sont justifiées.
- Mr Lalut est inapte de manière totale et définitive à l'exercice de toutes fonctions au sein de la collectivité qui l'emploie.
- Une étude sur un poste de reclassement externe est à réaliser.

En cas de CLM – Arrêté du 14-3-1986 :

- article 1
- article 2
- article 3

Observations :

Les médecins membres du comité médical,

